



**RÉGIE**  
**DES EAUX**  
du Pays d'Aix



**B I E N V E N U E**



# **LA RÉGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX À V S CÔTÉS !**

À partir du 1<sup>er</sup> août 2022, la gestion de  
l'eau potable et de l'assainissement collectif  
de votre ville sera assurée  
par la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

[www.eauxdupaysdaix.fr](http://www.eauxdupaysdaix.fr)



# UNE TRANSITION EN TOUTE FLUIDITÉ

À chaque étape, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.

## 1 JUILLET - AOÛT 2022

RÉCEPTION DE VOTRE DERNIÈRE **FACTURE** de consommation d'eau de la part de la Société des Eaux de Marseille, qui reste votre interlocuteur pour toute question concernant cette facture.

## 2 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022

Les Vitrollaises et Vitrollais rejoignent la Régie des Eaux du Pays d'Aix : **bienvenue à vous, nouveaux abonnés !**

## 3 À PARTIR DE NOVEMBRE 2022

RÉCEPTION DE VOTRE PREMIÈRE FACTURE DE CONSOMMATION D'EAU DE LA PART DE LA RÉGIE  
Le paiement se fera **sur le site du Trésor Public**. Sur cette facture, se trouvera la clé (= mot de passe) qui vous permettra de lier votre contrat à votre Espace Abonné.

## 4 MARS 2023

**OUVERTURE DE L'ACCÈS AUX DEMANDES DE MENSUALISATION**, la Régie des Eaux du Pays d'Aix vous informera sur l'accès à la mensualisation.

## 5 À PARTIR DE MAI 2023

RÉCEPTION DE VOTRE DEUXIÈME **FACTURE** de consommation d'eau de la part de la Régie des Eaux du Pays d'Aix. Le paiement se fera directement **auprès de la Régie** via l'espace abonné du site internet de la Régie.

## 6 SEPTEMBRE 2023

**DÉMARRAGE DE LA MENSUALISATION** pour tous les abonnés de la Régie des Eaux du Pays d'Aix qui le souhaitent et qui en ont fait la demande.

**VOS CONTACTS POUR TOUTE QUESTION // Régie des Eaux du Pays d'Aix - 185 avenue de Pérouse - 13090 Aix-en-Provence**

*Du lundi au vendredi : 8h - 12h15 / 13h15 - 16h30 - [contact@eauxdupaysdaix.fr](mailto:contact@eauxdupaysdaix.fr) - [www.eauxdupaysdaix.fr](http://www.eauxdupaysdaix.fr) - 04 13 57 39 00*